

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Affaire suivie par : Delfina De Magalhaes
Tél : 03 87 3 4 33 22
E-mail : delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

Metz, le 16 juin 2020

La responsable de l'unité police de l'eau,
à

**Monsieur le Directeur
DELTA AMENAGEMENT
9A Rue St Léon IX
57850 DABO**

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Le Breuil III » à Sainte-Marie-aux-Chênes – Recevabilité

RÉF. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\SAINTE-MARIE-AUX-CHENES\2019 LE BREUIL III D EP\DEC 2019

P.J. : 1

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception, en date du 16 juin 2020 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **création d'un lotissement « Le Breuil III » à Sainte-Marie-aux-Chênes.**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.
Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.
Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 20 décembre 2019 sera affichée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline Dellinger

Copie :
Mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes
CLE du SAGE Bassin ferrifère
L'atelier des Territoires
SIBE